

ASSURANCES

CONVENTION A QUEBEC

M. Fred. G. Dexter, de New-York, était à Québec la semaine dernière afin de voir aux arrangements pour la réception à Québec, les 27 et 28 août prochains, de près de trois cent cinquante à quatre cents délégués de la Mutual Life Insurance Co., de New-York, qui s'y réuniront en convention. Cette convention réunira les représentants de cette compagnie ayant placé au moins deux cent mille dollars d'assurance durant l'année dernière.

L'ASSURANCE DES SANS-TRAVAIL

Au Canada, nous traversons actuellement les stages initiaux de ce qui sera incontestablement une période de dépression et de baisse de prix. Cette situation est déjà accompagnée d'une augmentation du nombre des sans-travail qui sera probablement accentuée davantage par les échelles de salaires élevés demandés actuellement. Les sans-travail, à une époque comme celle que nous traversons actuellement, ne sont pas limités à la classe migratoire, mais ils se recrutent dans une large proportion parmi les meilleurs travailleurs. L'assurance pour les sans-travail est un sujet qui commence à soulever beaucoup d'intérêt.

Ce genre d'assurance n'est pas une nouveauté, car il a déjà été expérimenté en Grande-Bretagne et en Allemagne. Compter sur la charité publique n'est certainement pas une méthode appropriée à notre système économique compliqué moderne, dans lequel les salariés forment des agglomérations dans les grands centres industriels. Après tout, il n'y a pas une grande différence entre la distribution des vivres par une ville et un système d'allocations durant une période de chômage, avec cette exception que le système des allocations est préférable et qu'il comporte moins l'empreinte de la disgrâce. Ces allocations ne devraient jamais être ce que l'on appelle communément des "salaires de subsistances"; elles devraient plutôt être un montant minimum couvrant une période temporaire. Il faudrait également fixer le maximum de temps durant lequel ces allocations seraient versées à chaque individu.

Les avantages d'un système uniforme appliqué dans une province ou dans tout le Dominion seraient que cette uniformité préviendrait ce qui arrive généralement lorsqu'une municipalité, pour remédier à une situation locale, entreprend des travaux publics dispendieux et attire chez elle des

sans-travail d'autres centres, qui se trouvent par le fait débarrassés de ce fardeau. Il réfuterait aussi les arguments souvent invoqués que des travaux publics devraient être faits sans s'occuper de leur valeur économique. Pour remédier à cette condition économique, il en coûterait moins cher d'accorder ces allocations sans demander aucun service en retour, que de payer des gages s'élevant à plusieurs fois le coût de travaux de peu de valeur.

D'un autre côté, une semblable mesure présente plusieurs objections méritant considération. Ces paiements auraient pour effet, en quelque sorte, d'inciter les travailleurs à ne pas travailler. C'est précisément pour cette raison que ces paiements ne devraient représenter qu'une petite fraction des gages gagnés habituellement par l'individu. A ce propos, nous pourrions citer l'opinion de M. Haley Fiske, président de la Metropolitan Life Insurance Company:

"L'argument qu'une semblable assurance porterait plutôt à l'oisiveté peut être réfuté de plusieurs manières. On pourrait mettre dans la police que l'assuré ne retirait aucun bénéfice s'il perd son emploi par sa faute en l'abandonnant volontairement. Et le paiement pourrait être différé pendant un temps défini après que l'assuré aurait perdu son emploi et limité à une période durant laquelle il aurait eu un temps raisonnable pour s'en trouver un autre. Toutefois, la nature humaine étant ainsi faite, il y aura toujours des gens qui chercheront à abuser de cette assurance, tout comme la chose arrive pour l'assurance en maladie. Mais cela ne veut pas dire que l'assurance en maladie n'est pas une bonne chose." Le fardeau financier serait encore énorme, mais à la longue, il serait plus économique de prendre cette dépense à même le revenu courant que de l'ajouter à notre dette, sans en retirer aucune compensation.

Une autre difficulté à surmonter, c'est la méthode de mettre en force un tel système. L'assurance du sans-travail n'est pas prise par les compagnies "assurance, parce que les pertes ne sont suffisamment calculables, l'élément personnel étant trop grand, et le hasard moral énorme. Il ne semble pas pratique que les organisations d'assurance actuelles puissent servir pour l'application de ce système. La seule alternative qui reste, c'est son application par l'état. Le point difficile à régler serait de savoir si les primes seraient payées par l'assuré ou prises à même le revenu tiré des taxes, car dans ce dernier cas, ce serait une mesure distinctive socialiste par laquelle le pauvre vivrait au dépens du riche."